

LE PLAN DE FORMATION / RH11

DÉFINITIONS

Le plan de formation est un document qui retrace l'ensemble des besoins de formation définis par l'employeur avec les salariés de la structure ; il doit être pris en compte dans le plan d'action global de l'association.

Pour élaborer son plan de formation, l'association s'appuie sur l'évaluation des besoins en formation dans la structure, et/ou prend en compte les demandes des salariés. Lorsqu'il y en a, les représentants du personnel doivent être consultés lors de l'élaboration du plan de formation.

Chaque salarié est potentiellement concerné par les actions de formation de l'association. Les motifs de discrimination tels que l'âge, le sexe, l'origine, etc. ne doivent en aucun cas influencer le choix du personnel à former.

Le plan de formation décrit les actions à mettre en œuvre et les objectifs visés, la planification et le chiffrage. Il peut comporter deux types d'actions :

- actions visant l'adaptation du salarié à son poste de travail dans l'association ;
- actions visant le développement des compétences des salariés.

Le plan de formation peut également prévoir d'autres mesures telles qu'un bilan de compétences et/ou une validation de l'expérience du salarié.

• • •

OBJECTIFS

- Anticiper les besoins pour chercher les financements correspondants.
- Prioriser les besoins pour qu'ils correspondent au développement de l'association.
- Mettre en cohérence les besoins pour éviter les doublons.
- Accroître la motivation des salariés en leur permettant d'évoluer dans la structure.

• • •

CONDITIONS

Le plan de formation doit être élaboré en concertation avec les salariés de l'association : un formulaire individuel à remplir par chacun peut constituer un bon moyen de faire le point sur les besoins de chacun pour ensuite établir le plan qui permettra d'y répondre au mieux, en accord avec les objectifs de l'association et les stratégies de développement.

• • •

RECOMMANDATIONS

A FAIRE

Avoir en tête les besoins de formation requis pour la mise en place d'un projet spécifique, de manière à intégrer les coûts dans le budget prévisionnel du projet en question.

A NE PAS FAIRE :

Accepter toutes les opportunités de formation sans qu'elles correspondent à un objectif précis de l'association, ni à un plan de formation cohérent.

• • •

